

31 août 2010

10.385

Question du groupe libéral-radical**D'autres cadavres dans les placards?**

En mai 2006, une importante entreprise biennoise active dans le domaine médical qui exploitait déjà plusieurs sites de production à Bienne et dans le Jura bernois a souhaité en créer un nouveau à Neuchâtel avec à la clef 15 millions d'investissement et 150 places de travail.

En mai 2006, les responsables de l'entreprise ont rencontré la promotion économique de Neuchâtel. Fin juin 2006, n'ayant reçu aucune nouvelle de celle-ci, ils ont pris langue avec le Conseil d'Etat. En novembre 2006, ils ont rencontré le chef du Département de l'économie et depuis cette date... n'ont toujours pas reçu de réponse à leur demande.

Dans la mesure où le canton de Neuchâtel ne semble pas avoir de problème d'emploi, l'entreprise investit et crée aujourd'hui des emplois au Jura...

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si d'autres dossiers ont été traités à la même époque d'une manière aussi légère et dans l'affirmative quelles mesures entend-il prendre ou a-t-il prises pour que pareille situation ne se reproduise plus?

Signataires: B. Haeny, J.-B. Wälti et Y. Botteron.